

Recommandations provinciales pour les pharmacies communautaires concernant les personnes avec des maladies chroniques à vacciner en priorité contre la COVID-19

Avril 2021

L'application de ces recommandations doit se faire en fonction de l'ouverture de la vaccination aux malades chroniques selon le territoire où se trouve la pharmacie. Dans les activités de relance active pour offrir des rendez-vous, la vaccination devrait idéalement suivre la séquence de priorité suivante. Le premier groupe est considéré comme le plus à risque. Ces recommandations ont été établies par un consensus d'experts cliniques en s'appuyant sur les données épidémiologiques québécoises et internationales.

Premier groupe à prioriser

Les personnes activement suivies pour les diagnostics suivants si elles ne peuvent être vaccinées en milieu hospitalier. La vaccination de ces groupes se fera surtout en milieu hospitalier, mais certaines personnes pourraient ne pas pouvoir le faire pour diverses raisons (ex : patient habite en région mais est suivi dans un CHU à plusieurs heures de route) :

- Patients dialysés pour l'insuffisance rénale;
- Greffe d'organe solide (en particulier cardiaque ou pulmonaire)
- Greffe hématopoïétique ou médullaire selon l'évaluation du médecin greffeur;
- Lorsque pertinent selon l'équipe traitante, vaccination de personnes *avant* une greffe, lorsque celle-ci sera effectuée à court terme;
- Cancérologie (patients sous traitements actifs) :
 - ✓ Cancers hématologiques sauf leucémie lymphoïde chronique (LLC);
 - ✓ Cancers pulmonaires, particulièrement si radiothérapie radicale;
 - ✓ Cancers dont le traitement induit une immunosuppression sévère selon le jugement clinique (ex : certaines formes de chimiothérapie);
 - ✓ Besoin de vacciner un patient sous traitement de cancer à un moment spécifique dans son cycle de traitement étant donné les fluctuations anticipées dans la fonction immunitaire.

NOTE : la vaccination des patients en traitement actif de cancer pourrait devoir être réalisée à des moments particuliers selon l'oncologue qui suit le patient.

- Problèmes neurodégénératifs à un stade avancé ou autre condition entraînant des difficultés importantes à gérer les sécrétions respiratoires;

Deuxième groupe à prioriser

Les personnes qui ont une immunosuppression sévère. Utiliser les recommandations de l'INESSS pour déterminer si l'immunosuppression est considérée comme sévère :

[INESSS : Personnes immunosupprimées mise à jour complétée le 24-09-2020](#)

Troisième groupe à prioriser

Les personnes atteintes des maladies suivantes, en commençant par celles qui sont le plus sévèrement atteintes en fonction du jugement clinique, ou qui cumulent plusieurs maladies chroniques :

- Maladies cardiaques
- Maladies pulmonaires
- Maladies rénales
- Obésité
- Hypertension
- Diabète
- Anémie falciforme
- Trisomie 21
- Toute pathologie qui entraîne des difficultés importantes à gérer les sécrétions respiratoires